de la République américaine ne tient pas à émerger des meetings électoraux avec un chapeau en accordéon.

Et si ce chapeau électoral se comporte d'une façon satisfaisante, il faut s'attendre à en voir la mode d'introduire chez nous.

Chapeliers, prenez vos mesures !

La mésaventure de M. Cochon

LA POLICE BLOQUE TOUJOURS LA MAISON. — Mme COCHON MALADE. — UN NOUVEL INCIDENT.

Paris, 3 janvier. — M. Cochon, secrétaire du syndicat des locataires, avait saisi le président du Conseil de l'attitude de la police à l'occasion de son déménagement. M. Caillaux avait convoqué le préfet de police. Mais M. Lépine étant en congé de trois jours, c'est M. Laurent, secrétaire général, qui s'est rendu au ministère, où il a eu une longue entrevue avec M. Caillaux.

M. Cochon n'est, d'ailleurs, pas au bout de ses tribulations. Son patron — M. Cauchon est peseur de linoléum — s'est présenté rue de Dantzig, au domicile du locataire récalcitrant. Il voulait envoyer M. Cochon travailler en banlieue. Mais l'accès de la maison lui a été interdit par la police.

Mme Cochon, à la suite de toutes ces émotions, a dû s'aliter. Or, quand le médecin s'est présenté, à onze heures, pour la voir, il lui a fallu patiemment longuement avec les agents pour pénétrer dans l'immeuble. Le docteur a rédigé un certificat déclarant nettement que Mme Cochon n'avait souffert que de l'émotion éprouvée par suite des démêlés de son mari avec son propriétaire. On voit combien l'affaire se complique.

Notons que le drapeau rouge flotte au quatrième étage de la maison qu'habite M. Cochon qui, hier soir, avait illuminé sa fenêtre. *M. Cochon a décidé d'assigner* M. Lépine en dommages-intérêts pour tant de préjudices moraux et matériels qu'il a subis.

A son tour, M. Columeau, avocat-conseil du syndicat des locataires, a reçu congé par huissier de son propriétaire, M. Schweiber. M. Columeau explique sa mésaventure en ces termes :

« Je devais quitter mon appartement en juillet prochain. A cette époque j'avais un bail nouveau. On me donne congé par huissier sans aucune raison pour avril. D'avril en juillet, je devrai aller dans un immeuble provisoire, d'où dommage très grave pour mon cabinet d'affaires. Ensuite j'ai été l'objet de brimades de la part de ma concierge. Mes lettres ont été remises sous la porte d'autres locataires ; on a éconduit des visiteurs qui venaient chez moi, etc.. Je me crois en droit de demander à mon propriétaire des dommages-intérêts ».

Hier, à dix heures, une nouvelle délégation, composée de M. Aubriot, M. Columeau et M. Cochon, s'est présentée au ministère de l'Intérieur. Elle a été reçue par M. Pietri, chef adjoint du cabinet.

L'évasion du Capitaine Lux

L'impression en Allemagne

Berlin, 3 janvier. — L'évasion du capitaine Lux continue de provoquer une vive émotion en Allemagne. Tous les journaux publient à ce sujet des commentaires différents. Ceux de Berlin reproduisent ce matin un télégramme de Vienne donnant une nouvelle version de l'évasion du capitaine Lux.

D'après ce télégramme, le capitaine Lux aurait gagné la frontière autrichienne, ayant sur lui la somme d'argent nécessaire à ce parcours de 20 kilomètres seulement. Il aurait ensuite continué son voyage sans billet.

Appréhendé par un contrôleur, il se serait fait conduire dans le cabinet du chef de gare, se serait fait connaître et aurait télégraphié à des amis de Budapest qui lui auraient aussitôt expédié par dépêche l'argent nécessaire pour continuer son voyage. Il se serait arrêté quatre heures à Budapest et serait reparti par l'Autriche et la Suisse.

UN PROFESSEUR DE FRANÇAIS SERAIT COMPLICE

D'autre part, un télégramme de Glatz annonce la disparition d'un professeur de français, que l'on soupçonne d'avoir facilité la fuite du capitaine.

La presse berlinoise reproduit avec complaisance ce bruit, malgré toute l'invraisemblance d'une telle complicité. Le professeur de français de Glatz a été effectivement en correspondance avec le capitaine Lux. Aussitôt qu'il apprit l'arrivée dans la forteresse de l'officier français, il se présenta au commandant et demanda à voir le prisonnier. Il lui fut répondu que toute visite était interdite au début de la détention, mais qu'il pouvait lui écrire.

Le jeune professeur écrivit donc au capitaine, se mettant à sa disposition pour lui faire en ville les achats qu'il désirerait et lui recommanda le restaurant où il prenait lui-même ses repas. C'est de ce restaurant que furent servis dans la forteresse les repas du prisonnier.

Le capitaine et le professeur de français n'eurent d'autres relations que ces quelques lettres courtoises, toujours lues par le commandant de la forteresse et tout à fait insuffisantes pour établir entre eux la complicité nécessaire à la préparation commune d'un si audacieux et dangereux projet.

DANS LES JOURNAUX

Les journaux de ce matin reproduisent longuement les détails donnés hier par la presse parisienne sur l'évasion et la rentrée en France du capitaine Lux. La sympathie témoignée au capitaine par l'opinion française et la réception chaleureuse qui lui a été faite dans les milieux gouvernementaux excitent au plus haut point la mauvaise humeur de la presse pangermaniste.

Les « Dernières nouvelles de Berlin » écrivent : « Nous sommes assurément responsables de la fuite du capitaine. Un officier étranger qui a espionné ne doit pas être incarcéré dans une forteresse tout comme un officier allemand coupable de s'être battu en duel. Les événements de ces derniers temps nous ont montré de quel nombre d'espions nous étions entourés. Appliquons avec rigueur les mesures que la loi nous donne contre eux. Il faudrait songer à procéder à une aggravation de la loi contre les espions étrangers. L'Angleterre les punit de réclusion. »

La « Reichsbote » écrit : « Ce n'est pas seulement sa personne que le capitaine Lux a mise en sécurité ; c'est aussi la connaissance profonde qu'il a acquise de la situation militaire allemande. Il est fort attristant d'apprendre que nos officiers ont entretenu avec cet espion de cordiales relations. C'est véritablement une belle chose que la fraternité d'armes. Elle était toutefois, en cette occasion, de fort mauvais aloi. Assez de sentimentalités vis-à-vis des espions étrangers. C'est à la réclusion qu'il faut les condamner. »

Les bismarckiennes « Nouvelles de Hambourg » reprochent durement au service des prisons allemand l'insuffisance de sa surveillance et déclarent sentencieusement que « faire preuve de mollesse envers les espions étrangers c'est travailler contre les intérêts de sa patrie. »

La « Morgen Post » porte un jugement fort modéré. « Il est naturel, écrit-elle, que l'opinion française se réjouisse de voir le capitaine Lux échappé des mains. » Le journal regrette seulement que le ministre de la guerre, malgré la réserve que lui imposait sa position officielle, ait félicité le capitaine de son évasion.

Double suicide mystérieux au Bois de Boulogne

Paris, 3 janvier. — Des agents du seizième arrondissement, ont trouvé, ce matin, près du bois de Boulogne, à l'angle du boulevard Suchet et de l'avenue Ingres, un jeune homme et une jeune femme, de mise fort élégante et paraissant âgés de vingt-cinq à trente ans, étendus côte à côte, derrière un buisson. Gantée, vêtue d'une jupe bleu marine et d'un corsage blanc, la femme avait la poitrine trouée d'une balle. Le crâne fracassé, l'homme tenait encore dans sa main crispée l'arme dont il venait de se servir pour tuer sa compagne et se suicider ensuite.

Aucun papier n'ayant permis d'établir l'identité des désespérés, leurs cadavres ont été envoyés à la Morgue par le commissaire de police du quartier de la Muette.

La déchéance du frère Mariste

Paris, 3 janvier. — Jorioz était professeur de philosophie dans un collège de frères maristes, quand cette congrégation fut dissoute ; mais il ne voulut pas suivre ses collègues qui se réfugièrent en Espagne.

Il trouva alors à s'employer chez un mandataire au tribunal de commerce, puis devint nettoyeur dans un grand magasin. Là, il avait le droit de sortir à quatre heures pour aller goûter ; ce dont il profita pour sortir des fourrures que lui remettaient deux complices, Foret et Grandmaison, et qu'il vendait à diverses soideuses.

Quand la combinaison fut découverte, on évalua à 4.000 francs le montant des vols.

Le trio a comparu hier devant la onzième chambre, qui a condamné à deux ans de prison l'ancien mariste et Foret, à six mois Grandmaison, et à quatre mois avec sursis les recéleuses.

Pourquoi François-Joseph est malade

UNE SCENE VIOLENTE AVEC LE PRINCE HERITIER

Vienne, 3 janvier. — Dans les milieux officiels on raconte que l'empereur François-Joseph est tombé malade à la suite d'une scène très violente avec le prince héritier.

Celui-ci s'était énergiquement opposé à ce que le chef d'état-major général donnât sa démission. L'altercation qui éclata à ce sujet avec le souverain irrita tellement celui-ci que, tremblant de colère, François-Joseph déclara à François-Ferdinand :

— « So lang' ich lebe, regiere ich ! » (Tant que je vivrai, je règnerai !)

Cette scène avait tellement impressionné l'empereur que ses médecins lui ordonnèrent un repos complet et de se garder de toute irritation et de tout travail.

De jeunes détenues se mutinent

Clermont, 3 janvier. — Les jeunes filles de l'école de préservation de Clermont se sont mutinées hier soir, à huit heures. Deux cents détenues environ ont pris part à la manifestation qui ne fut réprimée qu'avec beaucoup de peine par la gendarmerie.

Un gardien de la prison, un gendarme et quelques détenues ont été blessés légèrement.

Le calme est rétabli.

Verrons-nous les chopes à douze centimes ?

La hausse du prix de la bière dans le Pas-de-Calais. Le rôle des Coopératives de brasserie.

Jusqu'à ces derniers temps la bière avait fait exception dans le cortège des denrées alimentaires en marche vers les cimes escarpées de la hausse. On avait vu le beurre, le lait, le vin, la viande, les pruneaux congestionnés et le pâle fromage lui-même s'offrir aux consommateurs à des prix de plus en plus élevés. Et les consommateurs, tout en maudissant les épiciers, les marchands de beurre et les bouchers, rendaient grâce aux brasseurs qui continuaient à leur livrer aux anciens prix la blonde bière, ce « pain liquide » comme disent nos bons voisins les Belges.

Et pourtant le bon public ignorait que dans l'ombre de leurs conciliabules mystérieux, les brasseurs méditaient de se mettre eux aussi ,au diapason de leurs confrères en épicerie, boucherie et beurrerie, en donnant comme conclusion, au concert de leurs lamentations, l'avis d'une hausse de leurs produits.

A la fin de novembre dernier, M. Karcher, président de l'Union générale des Syndicats de la Brasserie française soulevait la question au sein de l'assemblée générale de l'Union en déclarant qu'il était temps de mettre fin à ce qu'il appelait la « naïveté » des brasseurs.

« Sommes-nous donc, disait-il, une corporation de naïfs ? Je me demande parfois quelles sont les raisons qui nous font rester en dehors du mouvement général de la vie. Tout a augmenté dans des proportions énormes ; que ce soit : le matériel, appareils, fûts, matériaux de construction, main-d'œuvre, assurances, impositions, patente, tout a été relevé dans la proportion d'un tiers au moins et je n'ai pas parlé des retraites ouvrières, ni des matières premières qui nous ont fait connaître des cours que nous ne pouvions supposer.

» Que deviendra notre industrie si nous ne prenons le parti de faire comme font tous les industriels ? Je me le demande ? »

La question est posée. — Les brasseurs du Pas-de-Calais y répondent.

Cette question, les brasseurs du Pas-de-Calais se la sont posée, à la suite de M. Karcher et ce fut d'abord l'Union des Brasseurs des arrondissements de Saint-Pol-Montreuil et environs qui y répondirent.

Dans sa réunion du 4 décembre les 70 adhérents de l'Union ratifiaient par leur vote la proposition d'augmentation du prix de la bière qui leur fut faite. M. Landouzy, qui est en quelque sorte le protagoniste de cette proposition, fit ressortir que malgré les difficultés que l'on peut rencontrer en vue de l'entente, celles-ci ne sont pas insurmontables et que l'augmentation, légère pour le débitant, de 1 franc à l'hecto, devient sensible pour le brasseur qui récupère, par exemple pour 5.000 hectos, une plus-value de 5.000 francs.

Et pour appuyer ces paroles, M. Caron, secrétaire de l'Union, disait :

« Nous avons compris qu'il était de toute nécessité de relever le prix de la bière afin de pouvoir la faire meilleure, qu'en cela ce notre devoir de commencer, par la fabrication d'une boisson sans reproche, la marche en avant contre l'alcool qui fait tant de tort à notre région. »

Peut-on refuser un sacrifice — dont le consommateur d'ailleurs fera les frais — en faveur d'une si noble chose qu'une croisade antialcoolique ? Non, n'est-ce pas. Ainsi l'augmentation fut décidée.

Les mêmes raisons détermineront le 17 décembre suivant l'Union des Brasseurs de l'arrondissement de Béthune à prendre la même décision. Et il y a quelques jours, les consommateurs de ces régions du Pas-de-Calais pouvaient lire dans les journaux qu'à partir du 1er janvier 1912, le prix de la bière serait augmenté d'un franc par hectolitre.

La crise de la brasserie

Cette décision est susceptible d'avoir, dans la région où des centaines de milliers d'hectolitres de bière sont consommés chaque année, une répercussion assez considérable pour que nous ayons cru nécessaire de demander à l'un des membres les plus importants de l'Union des Brasseurs de l'arrondissement de Béthune, quelques explications.

— « Ah ! monsieur, nous dit notre interlocuteur, si les consommateurs pouvaient savoir combien est fausse la légende qui représente le brasseur comme un industriel remuant l'or à pleines mains ! Si la situation ne change pas, les brasseurs qui, ici un an, seront la culbute, ne se compteront pas ! La crise que nous traversons est terrible. Jugez-en.

On peut évaluer à 50 pour cent, la hausse qui, en l'espace de dix ans, s'est fait sentir sur les matières premières. Les orges crus qui valaient autrefois 12, 13 et 14 fr. les 100 kilos, pour les sortes africaines, valent cette année 20 francs. Les orges de Champagne coûtent 22 fr. 50 au lieu des 15 à 16 fr. qu'on les payait autrefois.

Vous parlerai-je des houblons ? Ceux-ci ont atteint, vous ne l'ignorez pas, des cours fantastiques. On cote couramment de 7 fr. à 4 fr. le kilog. ce qui coûtait il y a quatre ans 2 fr. 50 à 4 francs !

Le charbon, dont la brasserie use de grandes quantités, est passé de 16 à 21 fr. la tonne. Les impôts augmentent de 5 % en moyenne chaque année, les charges sociales : lois sur le repos hebdomadaire, sur les accidents, sur les retraites, grèvent de plus en plus notre budget.

— Et la main-d'œuvre ? demandons-nous.

— C'est, répond notre brasseur, la seule chose qui n'a pas augmenté. Depuis longtemps, nos ouvriers gagnent les mêmes salaires. Et précisément nous, ne pouvons améliorer ces salaires, parce que nos bénéfices diminuent chaque année ; nos prix de revient augmentant de façon continue alors que notre prix de vente reste stationnaire.

» A l'heure actuelle, la plupart des brasseurs ne retirent guère plus de 4 p. c. du capital engagé. Et comme beaucoup d'entre eux, pour acheter leur établissement, ont dû emprunter à 5 p. c., vous voyez qu'ils courent infailliblement à la débâcle !

L'avenir est aux coopératives

Et quel remède à apporter à cette situation ? continue notre interlocuteur ; je n'en vois pas. L'augmentation annoncée n'en est pas un, car en l'appliquant nous nous plaçons dans un état d'infériorité vis-à-vis des coopératives de brasserie, qui sont nos plus redoutables ennemis. Il ne faut pas se le dissimuler : l'évolution vers la coopérative fera sûrement la brasserie sous sa forme actuelle.

Prenons un exemple : A Hénin-Liétard, la bière est vendue par les brasseurs 10 francs l'hecto, avec une ristourne de 0 fr. 50, ce qui la ramène à 9 fr. 50. La brasserie coopérative la livre à 11 francs, avec une ristourne de 1 fr. 50, ce qui en met le prix également à 9 fr. 50. Malgré cet égalité de prix, le consommateur va de préférence à la coopérative, en qui il a confiance, parce qu'elle est sa chose. »

Une question nous vient aussitôt à l'esprit et nous la posons à notre interlocuteur :

— Mais ces prix que vous jugez insuffisamment rémunérateurs ne le sont-ils pas aussi pour la coopérative, qui souffre alors, tout autant que vous, de la crise ?

— Non, nous fut-il répondu, car les coopératives ne souffrent pas, comme nous, du crédit, puisque chaque actionnaire ne reçoit de bière que jusqu'à concurrence de la valeur de son action, qui sert de garantie. En second lieu, elle n'a pas les frais généraux que supportent les brasseurs : location de cabarets, etc. Et, de cet état de choses, les brasseurs peuvent un peu faire leur « mea culpa » : ne se sont-ils pas livré à de véritables folies pour obtenir la location de cabarets, de préférence à leurs concurrents ?

Quoiqu'il en soit, le fait subsiste : l'organisation coopérative de la brasserie est de nature à modifier complètement les conditions de cette industrie dans l'avenir. »

Cette opinion autorisée ne manque pas d'intérêt.

La bière en sera-t-elle meilleure ?

Les généreuses intentions de M. Caron, dont nous avons parlé plus haut, seront-elles du moins réalisées par l'augmentation de prix projetée ? La question a son importance : le consommateur serait en effet assez enclin à supporter cette augmentation s'il avait l'assurance qu'il en obtiendra une bière de qualité meilleure. Aussi avons-nous demandé à notre aimable interlocuteur ce qu'il en pensait.

— N'en croyez rien ! s'écria-t-il, il ne peut être question d'augmenter la richesse des bières en en augmentant le prix. Voyez plutôt ce barème que publie le « Nord-Brasseur » et qui indique les prix de revient à l'hectolitre pour la campagne 1911-1912.

Il résulte, en effet, de la lecture de ce barème, qu'une bière d'une densité de 2 degrés revient, au brasseur — au brasseur consciencieux, cela va sans dire — à 9 fr. 90 l'hecto, celle qui pèse 3 degrés revient à 12 fr. 35 et celle qui en pèse 4 à 14 fr. 80.

Il est facile de se rendre compte qu'une bière vendue 10 francs l'hecto ne pourra jamais atteindre même 2 degrés. Attendons-nous donc à boire encore longtemps de la tisane... c'est sans doute par là que M. Caron entend mener sa fameuse campagne antialcoolique !!!

Et le consommateur ? — Dans la région de Lens-Béthune, on temporise.

Reste à savoir maintenant, dans ces conditions, comment le consommateur accueillera la hausse projetée.

Dans la région de Béthune on ne peut encore s'en faire aucune idée, pour la raison bien simple que la décision de l'Union des brasseurs n'y sera pas mise en vigueur, pour le moment.

La raison ? C'est que, comme on nous l'a expliqué tantôt, la crainte de la coopérative est le commencement de la sagesse. Et les brasseurs hésitent à s'engager sur un terrain où leurs redoutables concurrents ne les suivraient pas.

Quant à l'impression produite dans les régions où cette décision a été appliquée, nous nous proposons de la recueillir et d'accueillir toutes les idées ou observations dont les intéressés voudraient nous faire part. Cela pourrait faire l'objet d'intéressantes discussions.

Sans doute verra-t-on les débitants, touchés plus que tous autres par cette mesure, s'entendre à leur tour pour faire supporter la hausse à leurs clients en leur faisant payer douze centimes la chope.

Ce jour-là nous n'aurons plus rien à envier à nos voisins d'outre-Lys — si ce n'est leur tabac à six sous la livre et leurs allumettes qui prennent feu. E. V.

Un rentier et sa bonne assassinés

LE VOL MOBILE DU CRIME. — ON NE RETROUVE NULLE TRACE DES CRIMINELS

Paris, 3 janvier. — Un vieillard de quatre-vingt-onze ans et sa servante âgée de soixante ans ont été assassinés cette nuit à Thiais (Seine), avec une cruauté inimaginable.

M. Hippolyte Moreau habitait avec sa domestique, Mme Arseux, une maison de deux étages, située rue de l'Eglise, 17. Veuf depuis six ans, manifestement mais non impotent, pas même sourd, le vieux rentier avait voulu garder près de lui la femme qui était depuis vingt ans dans la famille et connaissait ses habitudes.

M. Moreau avait deux filles, l'une, Mme Desloriers qui habite Saint-Mandé, l'autre Mme Masson, mariée à un marchand de chevaux de Vincennes. Il leur avait partagé ses biens ; elles lui versaient une rente. A part ses enfants personne ne visitait le vieillard qui passait dans le pays pour un vieux richard.

LA DECOUVERTE DES CADAVRES

Ce matin, le jeune Arseux, fils de la vieille servante de M. Moreau, et qui travaille à la fabrication de bimbeloterie Roole à Choisy-le-Roi, ne voyant pas, comme à l'ordinaire, sa mère aller chercher son lait et faire ses commissions, se rendit rue de l'Eglise. Il remarqua que tous les volets étaient clos. Pris d'inquiétude il appela un serrurier et pénétra dans la maison. Il y trouva les deux cadavres de sa mère et de M. Moreau. La maison était dans le plus grand désordre.

M. Arseux fils prévint aussitôt M. Revut, commissaire de police de Choisy-le-Roi, qui se rendit sur les lieux avec son secrétaire, M. Garnier, et le docteur Medevielle. Bientôt l'inspecteur principal Robert et quatre inspecteurs de la Sûreté, les rejoignaient.

M. Moreau couchait dans une chambre qui se trouve au premier étage à droite de l'escalier. Mme Arseux occupait une chambre contiguë, communiquant directement avec la première.

A COUPS DE COUTEAU ET DE MARTEAU

Le nonagénaire gisait couché en travers de son lit, la tête du côté du mur. Les couvertures étaient ramenées sur le milieu de la poitrine, la bouche était largement ouverte. Un tampon d'ouate et une serviette se trouvaient près de la tête. La poitrine était horriblement lardée de coups de couteau.

Le médecin constata que deux coups de marteau avaient été portés sur la tête du vieillard.

Lorsque M. Arseux fils entra dans la maison, le corps de M. Moreau était encore chaud. Le crime avait été commis vers quatre heures du matin. Dans la chambre voisine Mme Arseux était également en travers de son lit. Elle était légèrement sur le côté. Elle avait les poignets et les jambes liés. Le docteur Medevielle constata qu'elle avait été assommée. Elle avait encore reçu plusieurs coups à la figure et portait des traces violacées. Le nez était cassé.

LE MOBILE DU CRIME. — L'ENQUETE

Le vol avait été le mobile du crime. Tous les meubles avaient été fouillés. Le secrétaire, que fermait une serrure à galets, avait été fracturé. On y avait pris une somme de 20.000 francs composée exclusivement de pièces d'or de 100, 50 et 40 francs. Des titres avaient également été soustraits sur lesquels opposition a immédiatement été faite.

Au rez-de-chaussée, dans la salle à manger, on a relevé sur le parquet des traces de pas. Ceux qui les ont laissées étaient chaussés d'espadrilles. Sur une table, dans la cuisine, il y a deux verres. Sont-ils ceux de M. Moreau et de sa bonne, ou sont-ils ceux des assassins ?

Une enquête a été ouverte par l'inspecteur principal Robert et par M. Revut, commissaire de police de Choisy. Dans le jardin qui est derrière la maison on a relevé, au milieu des plates-bandes, des traces de pas conduisant à un appentis couvert de zinc par lequel les assassins sont descendus dans la basse-cour, et de là pénétrèrent dans la maison.

Des empreintes de mains ont été relevées par le service anthropométrique, sous la direction de M. Bertillon, dans la chambre de M. Moreau et dans celle de Mme Arseux.

Les voisins, interrogés, ont déclaré n'avoir rien vu ni entendu. Ils ont aperçu Mme Arseux hier soir, à la tombée de la nuit, lorsqu'elle ferma les volets.

On suppose que les assassins ont pénétré dans la chambre de M. Moreau qu'ils ont traversée.

Mme Arseux était une femme solidement bâtie. Ils ont voulu s'en débarrasser tout de suite, craignant qu'elle n'intervînt si elle entendait du bruit. Ils l'ont sans doute bâillonnée avec l'ouate et la serviette trouvées sur le lit de M. Moreau, puis l'un — car ils étaient plusieurs — l'a étranglée pendant que l'autre lui liait les pieds et les mains. Les criminels sont revenus alors dans la chambre de M. Moreau lui ont mis la ouate sur la bouche. Il s'est débattu, ils se sont acharnés sur lui avec une férocité extraordinaire.

A deux heures et demie, M. Lescouvé, procureur de la République, M. Boucard, juge d'instruction, M. Hamard, directeur du service des recherches, sont arrivés sur les lieux.

Les opérations de la Caisse d'Epargne de Paris en 1911

Paris, 3 janvier. — La caisse d'épargne et de prévoyance de Paris vient d'arrêter son bilan à la date du 31 décembre 1911. Voici le résumé des opérations de l'année :

La caisse a reçu, en 372,023 versements, dont 41,572 nouveaux, la somme de 39 millions 376,861 fr. 76.

Elle a remboursé, en 180,450 retraits, dont 30,027 pour solde, la somme de 43.749,062 francs 53.

Au 31 décembre 1911, le solde dû par la caisse d'épargne de Paris à 674,524 déposants s'élève à 110,751,232 fr. 20.

Par suite, le nombre des livrets, qui était de 668,682 au 1er janvier 1911, a augmenté dans l'année de 5,842.

Le solde dû aux déposants, qui était au 1er janvier 1911 de 120,289,318 fr. 71, a diminué dans l'année de 3,538,086 fr. 51.

Les inscriptions de rentes dont la caisse d'épargne est restée dépositaire s'élèvent en nombre à 37,376 pour 1,104,111 francs de rentes 3 % et 3 % amortissable, représentant au cours moyen du 31 décembre un capital de 34,768,807 fr. 85.

L'affaire Marix devant la Cour de Rouen

Rouen, 3 janvier. — Les débats du procès Marix ont continué aujourd'hui.

Me Lesuzon-le-Duc, avocat de l'accusé, a continué sa plaidoirie en faveur de son client.

Dans l'auditoire on remarque la présence de M. Sierra de Luna, dont on avait annoncé la fuite et qui a tenu, pour couper court à ces bruits, à demander à être entendu par la Cour. Il avait écrit à Me Lesuzon-le-Duc pour protester contre les imputations de M. Guinchard et lui annoncer son intention de poursuivre « faux témoignage, si besoin était, Mme Sierra de Lua, son frère et les autres personnes en cause.

L'avocat a déposé des conclusions tendant, en ce qui concerne Sierra de Luna, à renvoyer Marix devant un conseil de guerre. « Marix, dit-il, depuis la condamnation de Sérès, se trouve être le seul inculpé dans l'affaire ».

L'avocat demande qu'il soit surseoit à l'examen du fait Royer jusqu'après le jugement du conseil de guerre.

L'audience est suspendue et la Cour se retire pour délibérer.

Un octogénaire égorge sa fille

C'était pour toucher une assurance

Auch, 3 janvier. — Un vieillard de quatre-vingt-deux ans, par cupidité, tue sa fille, qui le recueille et le soigne, alors qu'il est sous le coup d'une instruction criminelle pour incendie volontaire. Tel est le crime peu banal qui a terrifié le matin du 1er janvier le paisible village de Puycasquier, à quelques kilomètres d'Auch.

Au centre de cette agglomération de quelques centaines d'habitants, près de l'église, contiguë à la poste, se trouve une maison dont le rez-de-chaussée et le premier étage étaient habités par les époux Caubet. Le mari fait tous les matins, pour le service des postes, le trajet de la gare de Sainte-Christie à Puycasquier, station de la ligne Agen-Auch. Mme Caubet est établie comme sage-femme depuis trente ans.

DEVOUEMENT FATAL

Il y a trois mois environ, un veillard était recueilli dans cette maison, qu'avait quittée voilà quelques années le fils Caubet, en ce moment gendarme à Marciac. C'était le père de Mme Caubet, M. Duputs, ancien cordonnier au village de Taybosc, âgé de quatre-vingt-deux ans. Autant les Caubet jouissaient de l'estime générale, autant Duputs était peu considéré. D'une avarice sordide, l'amour de l'argent l'avait poussé à certaines indélicatesses qui avaient nui à sa réputation. Il avait dû quitter Taybosc à la suite de l'incendie de sa maison, et une instruction judiciaire pour incendie volontaire était ouverte contre lui. Les époux Caubet avaient sollicité et obtenu que ce vieillard, qui paraissait être près de la tombe, ne fût pas incarcéré. Cet acte de dévouement devait leur être fatal.

Duputs, en effet, était absorbé à supputer l'indemnité qu'il s'attendait tous les jours à toucher de la compagnie d'assurances et dont le versement avait été différé à la suite de l'instruction criminelle. Sa fille essayait de le calmer, mais le malheureux en arriva à accuser celle-ci d'avoir touché et détourné

FEUILLETON DU 4 JANVIER. — N. 11.

LES LOUVES DE MACHECOUL

par Alexandre Dumas, père

Courtin ne doute plus que M. Michel n'eût rencontré les « louves », comme il les appelait, et sa négation de cette rencontre le fit aller, quant aux résultats qu'elle avait pu avoir, bien au-delà de la réalité.

Il était certain que le marquis de Souday était, il y avait peu d'heures, dans les environs de la Logerie ; il semblait plus que probable que M. Michel avait dû apercevoir Mary et Bertha, qui, lorsqu'il s'agissait de chasse, quittaient rarement leur père ; peut-être même le jeune homme avait-il fait plus que de les voir ; peut-être avait-il causé avec elles ; et, grâce à l'opinion que l'on avait des deux sœurs dans le pays, une conversation avec mes demoiselles de Souday ne pouvait être que l'ébauche d'une intrigue.

De déduction en déduction, Courtin, qui était un homme logique, conclut que son jeune maître en était là.

Nous disons son jeune maître, parce que Courtin exploitait un bordage qui appartenait à M. Michel.

Mais ce n'était point le besogne de laboureur qui convenait à Courtin ; c'était le métier de garde particulier de la mère et du fils qu'il ambitionnait.

Or, le rusé paysan tenait, par tous les moyens possibles, à établir une solidarité quelconque entre son jeune maître et lui.

Il venait d'échouer en cherchant à stimuler sa désobéissance aux prescriptions maternelles touchant la chasse ; partager le secret de ses amours lui sembla un rôle tout à fait propre à servir ses intérêts et sa petite ambition ; aussi comprit-il, au nuage de mécontentement qui s'était répandu sur le visage de M. Michel, qu'il avait fait fausse route en se faisant l'écho de la malveillance générale à l'endroit des deux amazones, et chercha-t-il à regagner le terrain qu'il avait perdu.

Nous l'avons vu déjà faire retour sur la mauvaise opinion exprimée par lui d'abord.

Il continua de marcher dans la même voie.

— Au reste, reprit-il avec une bonhomie passablement jouée, on en dit toujours — et sur les jeunes filles surtout — bien plus long qu'il n'y en a. Mademoiselle Bertha et mademoiselle Mary...

— Elles s'appellent Mary et Bertha ? demanda vivement le jeune homme.

— Mary et Bertha, oui, Mademoiselle Bertha est la brune et mademoiselle Mary la blonde.

Et, comme il regardait M. Michel avec toute l'acuité dont son regard était capable, il lui sembla qu'au nom de Mary, le jeune homme avait légèrement rougi.

— Je disais donc, reprit l'obstiné paysan, que mademoiselle Mary et mademoiselle Bertha aiment la chasse, les chiens, les chevaux ; mais cela n'empêche pas d'être honnête, et défunt M. le curé de la Benaste, qui était un fin braconnier, n'a pas dit les plus méchantes messes parce que son chien était dans la sacristie et son fusil le long de l'autel.

— Le fait est, répliqua M. Michel oubliant qu'il contredisait sa première assertion, le fait est qu'elles ont l'air doux et bon, mademoiselle Mary surtout.

— Et elles sont douces et bonnes, monsieur Michel ; elles le sont ! L'année passée, pendant les chaleurs humides, quand cette espèce de fièvre de marécage, dont tant de pauvres diables sont morts, a couru dans le pays, qui a soigné les malades, et sans bouder encore, alors que les médecins, les pharmaciens et tout le tremblement jusqu'aux vétérinaires avaient déserté ? Les louves, comme ils disent tous. Ah ! elles ne font point la charité au prône, celles-là ; mais elles visitent en cachette les maisons des malheureux ; elles sèment des aumônes et elles récoltent des bénédictions. Aussi, si les riches les haïssent et si les nobles les jalousent, ah ! l'on peut dire hardiment que les pauvres gens sont pour elles.

— Et d'où vient donc alors qu'elles sont si mal vues ? demanda M. Michel.

— Bon ! est-ce que l'on sait cela ? est-ce qu'on se le demande ? est-ce que l'on s'en rend compte ? Les hommes, voyez-vous, monsieur Michel, c'est, sans comparaison, comme les oiseaux : quand il y en a un de malade et qui fait le houssu, tous viennent lui arracher des plumes ; ce qu'il y a de sûr au fin fond de tout cela, c'est que deux de leur rang leur tournent le dos et leur jettent le pierre, à ces pauvres demoiselles. Tenez, par exemple, votre maman est bien bonne, n'est-ce pas, monsieur Michel ? Eh bien, je suis sûre que vous lui en parleriez, qu'elle répondrait comme tout le monde : « Ce sont des gueuses ! »

Mais, malgré le changement de front de Courtin, M. Michel ne paraissait pas disposé à entrer dans une causerie plus intime ; quant à maître Courtin lui-même, il jugea, de son côté, que, pour une séance, il avait suffisamment préparé la voie à la confidence qu'il espérait.

Puis, comme M. Michel semblait vouloir se retirer, il le reconduisit jusqu'à l'extrémité de son champ.

Seulement, en le reconduisant, il remarqua que les regards du jeune homme se dirigeaient bien souvent vers les masses sombres de la forêt de Machecoul.

VII

La baronne de la Logerie

Maître Courtin abaissait respectueusement devant son jeune maître la barrière mobile qui fermait son champ, lorsqu'une voix de femme appelant Michel se fit entendre derrière la haie.

A cette voix, le jeune homme tressaillit et s'arrêta.

Au même instant, la personne qui avait appelé parut en face de l'échalier qui servait de communication entre le champ de maître Courtin et le champ voisin.

Cette personne, cette *dame* pouvait avoir de quarante à quarante-cinq ans. Essayons de l'expliquer à nos lecteurs.

Sa figure était insignifiante et sans autre caractère qu'un air de hauteur apprêtée qui contrastait avec sa tournure vulgaire. Elle était petite et replète ; elle portait une robe de soie trop riche pour quelqu'un qui court les champs, et un chapeau dont la batiste écrue et flottante retombait sur son visage et sur son cou. On eût pu croire, tant le reste de sa toilette était recherché, qu'elle venait de faire quelque visite à la Chaussée-d'Antin ou au faubourg Saint-Honoré.

C'était la personne dont les futurs reproches avaient paru inspirer d'avance une si grande appréhension au pauvre jeune homme.

— Eh quoi ! s'écria-t-elle, vous êtes ici, Michel ? Vraiment, mon ami, vous êtes bien peu raisonnable et vous avez bien peu d'égards pour votre mère ! Il y a plus d'une heure que la cloche du château vous a appelé pour le dîner ; vous savez combien je déteste attendre, et combien je tiens à des repas bien réglés, et je vous trouve causant tranquillement avec ce rustre !

Michel commença par balbutier une excuse : mais, presque au même instant, l'œil de sa mère aperçut ce qui avait échappé à Courtin, ou ce sur quoi Courtin n'avait pas voulu demander d'explication : c'est-à-dire que la tête du jeune homme était entourée d'un mouchoir, et que ce mouchoir était maculé de taches sanglantes que son chapeau de paille, si larges qu'en fussent les bords, ne dissimulait qu'imparfaitement.

— Ah ! mon Dieu ! s'écria-t-elle en élevant une voix qui, dans son diapason ordinaire, était déjà trop élevée, vous êtes blessé ! Que vous est-il arrivé ? Parlez, malheureux ! Vous voyez bien que je meurs d'inquiétude.

Et alors, enjambant l'échalier avec une impatience et surtout avec une légèreté qu'on n'eût point osé attendre de son âge et de sa corpulence, la mère du jeune homme arriva près de lui, et, avant qu'il eût pu s'y opposer, enleva le chapeau et le mouchoir.

La plaie, ravivée par l'arrachement de l'appareil, recommença de saigner.

M. Michel, comme l'appelait Courtin, était si peu préparé à voir le dénoûment qu'il redoutait se brusquer de la sorte, qu'il demeura tout interdit et ne sut que répondre.

Maître Courtin vint à son aide.

Le madré paysan avait compris, à l'embarras de son jeune maître, que celui-ci, ne voulant pas avouer qu'il avait désobéi à sa mère, hésitait cependant à se disculper par un mensonge ; il n'avait pas, lui, Courtin, les mêmes scrupules que le jeune homme, et il chargea résolûment sa conscience du péché que, dans sa naïveté, Michel n'osait commettre.

— Oh ! que Madame la baronne ne soit aucunement inquiète ! Ce n'est rien, dit-il, absolument rien !

— Mais, enfin, comment cela lui est-il arrivé ? Répondez pour lui, Courtin, puisque monsieur s'obstine à garder le silence.

Et, en effet, le jeune homme demeurait toujours muet.

— Vous allez le savoir, madame la baronne, répondit Courtin. Il faut vous dire que j'avais ici un fagot des émondes d'automne ; il était bien trop lourd pour que je le misse tout seul sur mes épaules ; M. Michel a eu la bonté de m'aider, et une branche du moudit fagot lui a fait au front une égratignure ; comme vous voyez.

— Mais c'est plus qu'une égratignure ! Vous auriez pu l'éborgner ! Une autre fois, maître Courtin, cherchez vos pareils pour charger vos fagots, entendez-vous ? Outre que vous eussiez pu estropier cet enfant, c'est très inconvenant, ce que vous avez fait là.

Maître Courtin baissa humblement la tête, comme s'il eût apprécié toute l'étendue de son méfait ; mais cela ne l'empêcha point,